

Conseil national
04.3467
Interpellation Lustenberger
Bostryches dans les forêts

Texte de l'interpellation du 29 septembre 2004

Depuis quelques années, les bostryches envahissent de plus en plus les forêts de sapin de notre pays. L'ampleur des dégâts est parfois considérable. Les bostryches représentent une menace importante pour les propriétaires forestiers, les communes et les cantons concernés.

Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes:

- De quelle taille sont les zones infestées?
- A combien s'élèvent les dommages (en stères de bois infestés)?
- Combien de stères infestés ont été exploités (sortis de la forêt), combien sont toujours dans la forêt?
- Quelles sont les régions particulièrement concernées?
- Quelle est l'évolution estimée de la situation à court et à moyen termes?
- Quelle est l'influence de la situation dépeinte sur la révision attendue de la législation sur les forêts?

Cosignataires

Bader Elvira - Brun Franz - Büchler Jakob - Cathomas Sep - Darbellay Christophe - Häberli-Koller Brigitte - Kunz Josef - Leu Josef - Müller Philipp - Müller Walter - Weyeneth Hermann 11

Sans développement

Réponse du Conseil fédéral

De quelle taille sont les zones infestées?

Les arbres infestés par le bostryche sont en général isolés ou constituent des petits groupes. Mais avec le temps, lorsque les conditions sont favorables, ces arbres peuvent se transformer en foyers de bostryche couvrant parfois plusieurs hectares.

Il n'est judicieux de donner la taille des zones infestées que lorsque de nombreux arbres touchés sont situés à proximité les uns des autres. Le bois infesté par le bostryche est calculé en mètres cubes. Entre 2000 et 2003, on a dénombré 4,6 millions de m³ de bois infesté. Si l'on compte qu'un hectare de forêt suisse correspond en moyenne à 353 m³ de bois exploitable, on parvient à une surface théorique d'environ 13 000 ha d'arbres infestés, soit à peine un tiers de la surface forestière du canton de Lucerne.

A combien s'élèvent les dommages (en stères de bois infestés)?

Combien de stères infestés ont été exploités (sortis de la forêt), combien sont toujours dans la forêt?

Année	Total bois infesté (m³)	Exploité (m³)	Laissé sur place (m³)
2000	162 000	126 000	36 000
2001	1 310 000	1 175 000	135 000
2002	1 168 000	1 003 000	165 000
2003	env. 2 000 000		

Quelles sont les régions particulièrement concernées?

Dans la zone originellement touchée par Lothar, des dégâts extraordinaires dus au bostryche ont été constatés en particulier aux endroits où il n'y avait pas eu d'interventions. Après la canicule de l'été 2003, le bostryche a en outre attaqué les régions qui avaient particulièrement souffert de la sécheresse.

Quelle est l'évolution estimée de la situation à court et à moyen termes?

En été 2003, tous les précédents records de chaleur ont été dépassés. Il n'est pour l'instant pas possible de savoir dans quelle mesure et combien de temps la sécheresse de l'été 2003 affectera l'état des peuplements forestiers. Les peuplements affaiblis par la sécheresse constituent un terrain idéal pour la reproduction du bostryche. Dans certaines régions, on peut encore s'attendre à d'importants dégâts dus au bostryche au cours des prochaines années. Cela ne concerne pas seulement le typographe, mais aussi d'autres espèces.

Quelle est l'influence de la situation dépeinte sur la révision attendue de la législation sur les forêts?

Selon la loi fédérale du 19 décembre 2003 sur le programme d'allégement budgétaire 2003 (RO 2004 1633), seules pourront être subventionnées à partir de 2005 les mesures ordonnées pour prévenir et réparer les dégâts aux forêts ayant une fonction protectrice. Cette modification de loi doit être reprise telle quelle dans la révision de la loi sur les forêts. Font exception les « organismes nuisibles particulièrement dangereux » au sens de l'ordonnance sur la protection des végétaux (RS 916.20), qui peuvent toujours être combattus dans toutes les forêts.

Assurer à long terme la fonction protectrice des forêts est l'un des cinq objectifs prioritaires du Programme forestier suisse, sur lequel se fondera la révision de la loi sur les forêts. Cet objectif a notamment été formulé parce que les événements extrêmes des dernières années ont montré clairement l'importance de la gestion du risque. La Confédération devra ainsi concentrer à l'avenir ses moyens financiers sur les mesures visant à préserver des zones forestières dont les prestations sont nécessaires à la (sur-)vie de la population (forêts protectrices). Les quatre autres objectifs du Programme forestier visent à maintenir et favoriser la biodiversité, maintenir la qualité des sols et de l'eau potable, renforcer la filière du bois et améliorer la rentabilité des entreprises forestières.